



Mamirolle

Actus

N° 66 - Nov. / déc. 2021



Dans l'édito de notre journal, début 2021 j'écrivais au sujet de la pandémie : « nous aspirons tous à une vie plus normale, plus sereine, plus conviviale parce que nous avons besoin de cette solidarité, de cette vie sociale qui tisse des liens entre nous dans notre village ».

La propagation de la pandémie a connu un réel recul à l'été et au début de l'automne. Ce recul laissait entrevoir l'espoir d'un retour à des conditions plus habituelles de notre cadre de vie. Les activités dans notre village redémarraient avec beaucoup de vigueur. Les articles de ce numéro retracent toute la richesse de ces moments, le plaisir de se retrouver, de partager... et de bâtir des projets pour les prochaines semaines et les prochains mois.

La cérémonie du 11 Novembre, jumelée avec le centenaire du monument aux

morts, fut un moment mémoriel fort avec la présence nombreuse des enfants, membres d'associations et d'élèves du CM2 de la classe de Monsieur Robaldo. C'est le gage de la perpétuation du souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté d'aujourd'hui.

Dès la fin du mois de novembre, la pandémie a connu une croissance exponentielle. Chaque semaine le département du Doubs connaissait une évolution très forte.... et courant décembre nous avons le taux d'incidence le plus élevé de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Devant le nombre d'hospitalisations avec pour origine une infection COVID, le Plan Blanc des hôpitaux est déclenché. Il est incompréhensible que 10% de la population non vaccinée puisse ainsi mettre en péril notre organisation sanitaire et oblige

à décaler des traitements et des opérations. Tout cela s'est accompagné de l'annulation de nombreuses manifestations dans notre commune : marché de Noël, Téléthon, repas du Nouvel An, repas des seniors, vœux du maire et du conseil municipal etc....

J'ai conscience des désagréments créés par cette situation et j'invite chacun à la responsabilité en respectant et en se conformant aux consignes ou recommandations sanitaires en vigueur dans notre pays. J'aurais, de toute évidence, préféré terminer l'année sur une note plus positive, mais les circonstances m'invitent à ce type de recommandations.

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2021 et mes meilleurs vœux, sans soucis de santé, entourés de vos familles.

Le maire, Daniel Huot

Comité Relations avec les entreprises



Quoi de neuf du côté de la restauration scolaire ?

Le 15 novembre, le comité a convié les professionnels de Mamirolle dans les locaux de l'entreprise **Ambiance Jardin** installée dans la zone du Noret.

Au programme de cette réunion :

- ▶ présentation des travaux du comité,
- ▶ annuaire des professionnels,
- ▶ signalétique dans les zones,
- ▶ sécurité dans la zone du Noret,
- ▶ organisation d'un évènement au printemps 2022.

Cet évènement, qui regroupera les professionnels de Mamirolle, aura lieu le **3 avril 2022** à la salle des fêtes. Plus d'informations à venir dans le prochain Mamirolle Actus.

Prochaine réunion pour l'organisation : **Lundi 10 janvier 2022 à 20h.**

Le Comité remercie chaleureusement **Mickael Faivre (Ambiance Jardin)** pour son accueil et le moment de convivialité.

Maud Coruk

Un groupe de travail composé de membres des Comités vie scolaire et périscolaire et Environnement et développement durable a été créé afin de réfléchir sur l'amélioration de la restauration scolaire.

L'objectif serait de proposer aux enfants des repas composés de plus de produits locaux et bio, de réduire les déchets et d'améliorer leur gestion.

Bien entendu, le groupe de travail et l'équipe municipale sont attentifs à la maîtrise du coût des repas pour les familles.

Plus d'informations à venir avec, on espère un aboutissement pour la rentrée 2022 !

▼ 27 septembre 2021

L'écho du conseil

▷ Par délibération n°2020-61 en date du 19 octobre 2020, le conseil municipal a donné son accord pour le versement à GBM d'un fonds de concours d'un montant de 83 757,71 € concernant des travaux de voirie. Après en avoir délibéré, il décide :

1. de l'amortir, en une seule fois, sur l'exercice 2021,
2. de procéder, par opérations d'ordre budgétaires, à la neutralisation totale de la dotation aux amortissements 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021.

▷ Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des :

1. constructions nouvelles,

2. additions de construction,
3. reconstructions,
4. conversions de bâtiments ruraux en logements,

à 40 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code.

▷ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. approuve le projet de nouvelle convention de services communs entre GBM et ses communes membres et certains syndicats de communes, dans le cadre du dispositif d'aide aux communes,
2. acte que les tarifs sont fixés et actua-

lisés annuellement par délibération du conseil communautaire du GBM,

3. se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au dispositif d'aide aux communes au niveau 2b,

4. autorise le maire à signer ladite convention et s'engage à inscrire les crédits nécessaires.

▷ Le conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition du Comité d'animation la grande salle des fêtes à l'occasion de ses 20 ans d'existence.

▷ Le concours FROMONVAL se déroulera à Mamirolle le week-end des 11, 12 et 13 mars 2022. Les membres du conseil municipal décident de ne pas facturer la location de la salle des fêtes et de la salle annexe et de mettre gratuitement à disposition la vaisselle nécessaire à cette manifestation.

▼ 27 octobre 2021

▷ Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'adhésion au téléservice «Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme» (GNAU).

▷ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le maire à signer tout document afférent,
2. décide de vendre les coupes et les produits de coupes suivant les propositions de l'ONF et autorise le maire à signer tout document afférent,
3. décide de vendre les chablis (hêtres déperissants) façonnés en bloc et autorise le maire à signer tout document afférent,
4. décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur de toutes les parcelles de la forêt communale, donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires à la vente et l'autorise à signer tout document afférent.
5. destine le produit des coupes des parcelles 28, 29, 30, 32, 33, 36, 38 et 39 à l'affouage et autorise le maire à signer tout document afférent.

Pour les coupes à vendre façonnées en

bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF.

▷ Le conseil municipal autorise le maire à signer :

1. un nouveau contrat de location de photocopieurs avec LIXXBAIL,
2. le nouveau contrat de maintenance avec Avenir Bureautique,

ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

▷ Le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association des Liaisons Transfrontalières et d'inscrire les crédits nécessaires à la cotisation annuelle dans son budget.

▷ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec GBM et l'association Côté Cour, scène conventionnée « art, enfance, jeunesse », et s'engage à mettre les salles des fêtes gratuitement à disposition pour la représentation du spectacle « Ficelle » présenté dans le cadre du festival « Grand 8 » le 30 janvier 2022 à 17h00.

▷ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de location de la salle des fêtes du cercle 1, mentionnés dans le règlement, au :

1. personnel titulaire et contractuel de la mairie ne résidant pas sur la com-

mune à l'exception des stagiaires,

2. personnel titulaire et contractuel du SIVOS Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte.

▷ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas réserver une suite favorable à la demande de l'association À vos Masques de tarifs de location modérés de la salle des fêtes pour les week-ends de représentations et d'appliquer les tarifs habituels. Il s'engage à examiner une demande de subvention exceptionnelle, à la demande de l'association, si la situation financière le nécessite.

▷ Le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau contrat de fourniture de gaz et de prestations d'entretien avec la société BUTAGAZ, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture, la livraison de gaz et l'entretien de la citerne du CLSH.

▷ Au titre de la politique départementale de soutien au développement territorial (axe 3 des contrats P@C), la commission permanente du conseil départemental du Doubs a décidé d'accorder à la commune :

1. une subvention de 11 104 € pour la réalisation de son programme d'aménagement 2021 des chemins ruraux,
2. une subvention de 1 510 € pour l'implantation d'un nouveau module sportif PMR sur l'aire de fitness.

CCAS de Mamirolle 90 ans

▼ Les aînés à l'honneur !



Depuis le début de la pandémie de « Covid19 », il n'avait pas été possible de fêter les 90 ans de plusieurs administrés de Mamirolle. Ces dernières semaines, le maire et plusieurs membres du CCAS sont donc allés à la rencontre de ces nonagénaires et chaque visite fut l'occasion de passer un moment agréable tant pour les personnes visitées que pour l'équipe municipale. Ces moments d'échange et de partage ont été particulièrement appréciés.

► M. Roger Pépiot

Une soirée a été organisée le 12 novembre par la mairie de Mamirolle au domicile de Roger PEPIOT pour son 90^{ème} anniversaire.



Onze personnes étaient présentes : trois membres de la commune ainsi que six membres de sa famille et deux de ses voisins. Ce moment sympathique a été l'occasion d'évoquer quelques souvenirs de jeunesse à la ferme de la Sagette où Roger, avant-dernier d'une fratrie de 12 enfants, a grandi jusqu'à son service militaire.

Son épouse Paulette, actuellement à l'EPADH de Mamirolle, n'ayant pu se joindre à cette soirée, était présente dans les pensées de chacun.

► Mme Anne Ravetto

Le vendredi 5 octobre M. le Maire et M. Daniel Lethier se sont rendu chez Mme Anne Ravetto, pour un moment de convivialité. Mme Ravetto est née le 29 avril à Orchamps-Vennes au sein de la famille Petit. Elle est la 9^{ème} d'une fratrie de douze enfants. Son papa était maréchal-ferrant. Elle a travaillé à la pouponnière de Valdahon dont elle garde un excellent souvenir.



Puis elle s'est mariée avec M. Ravetto, qui travaillait dans le bâtiment, le 07 mai 1955. De cette union naîtra une fille en 1956. Elle travaillera ensuite dans l'horlogerie, chez « Montres Philippe » à Besançon, puis en Suisse.

C'est en 1996 que la famille Ravetto s'installe à Mamirolle. Une pensée forte à son époux décédé en 1997.

► M. Marc Balanche

Jeudi 4 novembre, M. le Maire, accompagné de deux membres du CCAS, ont fêté les 90 ans de M. Marc Balanche à son domicile, entouré de sa famille.

M. Balanche est né le 10 novembre 1930 au 4 rue du Général Donzelot (ferme familiale). Aîné de 4 enfants, il obtient son certificat d'études en 1944. Il exécute son service militaire durant 17 mois au sein du « 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique » au Maroc en octobre 1950. Au retour, il travaille au sein de la ferme familiale avec ses parents, puis se marie le 8 septembre 1956 avec



Mme Simone Bigonville. De cette union naîtront 5 enfants, 10 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants.

Il fera un peu de travaux forestiers (plantations de résineux), travaux pour la commune (entretien des chemins ruraux, etc.), puis, en 1957, s'installe à son compte comme agriculteur, avec des débuts difficiles, puis s'est agrandi en investissant dans une puis plusieurs machines (moissonneuse-batteuse, tracteur), pour s'orienter vers le T.P.

Très engagé au sein de la commune, il effectuera trois mandats en tant que 1^{er} adjoint de 1983 à 2001. Engagé également dans le milieu agricole, il sera président de la SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) en 1972. Il a obtenu la médaille du mérite agricole en 1973 et la médaille d'honneur régionale, départementale en 1988.

M. Marc Balanche précise que « Toute cette vie de travail, d'investissement et de labeurs n'aurait pu se réaliser sans une présence féminine à ses côtés ».

11 Novembre 2021

une édition particulière



© Christel Vieille

Cette année, la commémoration de l'Armistice de 1918 a été particulière. En effet, deux autres événements méritaient d'être célébrés en 2021. Les 150 ans de la fin de la guerre de 1870 et le centenaire du monument aux morts de notre village.

Le 15 février 1871, la fin de la guerre franco-allemande est actée. Peu le savent, mais Mamirolle s'est trouvé sur la trajectoire de ce conflit. L'armée de l'Est menée par Charles Denis Bourbaki se replie sur Besançon puis bat en retraite vers la Suisse et traverse notre village.

Les soldats blessés ou malades sont laissés sur place. Sept d'entre eux décéderont à Mamirolle et seront enterrés dans le cimetière communal. Leurs corps seront ensuite regroupés dans une tombe commune et une plaque commémorative y sera installée.

Cinquante ans plus tard, le 19 juin 1921, la population inaugure enfin «son» monument aux morts. Bien avant la fin de la Première guerre mondiale, le besoin d'un lieu de recueillement avait été évoqué par les habitants démunis face à la perte d'un fils, d'un mari, d'un père et à l'absence de sépulture. À la fin du conflit, un appel à souscription est lancé permettant de concrétiser le projet.

Choisir la date du 11 novembre pour commémorer cet événement est très symbolique puisqu'elle renvoie aux fondements même de sa construction : la fin d'un séisme mondial dont l'onde de choc a balayé la France faisant de chaque commune l'épicentre de la tragédie.

Symbolique, elle l'est également pour sortir de l'anonymat ces soldats qui ont trouvé la mort loin de chez eux, il y a 150 ans, en cet hiver 1871. Qu'ils rejoignent leurs compatriotes qui, après eux, ont perdu la vie pour défendre nos libertés, est une juste reconnaissance de leur courage.

Voilà en quoi ce 11 novembre 2021 aura été particulier.

Christel Vieille



Il y a 150 ans l'Armistice de 1871

Intervention de Jean Duquet - extrait

Dans le cimetière communal, à droite en entrant, une tombe entourée d'une grille regroupe les soldats morts il y a 150 ans à Mamirolle, durant la guerre de 1870.

L'armée de l'Est commandée par le Général Bourbaki, qui avait essayé de porter secours à la ville de Belfort, assiégée par les Prussiens depuis plusieurs mois, dut se replier sur Besançon le 22 janvier 1871. Il espérait y trouver du ravitaillement, des vêtements et des

munitions, car ses 100 000 hommes étaient mal habillés, mal chaussés, mal nourris, épuisés par les marches forcées et les combats menés. Mais, il ne trouva pas ce qui était attendu et apprit que les Prussiens occupaient déjà Dijon.

Le gouvernement provisoire signa un armistice le 28 janvier avec la Prusse mais omit de parler de l'armée de l'Est. L'armée prussienne en profita pour occuper le terrain depuis Dijon, Lons-le-Saunier et la frontière suisse. Prise au piège, l'armée française se dirigea sur Pontarlier pour gagner la Suisse. Hélas, les hommes qui souffraient déjà de malnutrition, d'épuisement et de diverses épidémies, connurent un hiver sibérien sur nos plateaux franc-comtois. Les villages traversés devinrent des hôpitaux de fortune pour héberger et soigner ceux atteints de dysenterie, de variole, voire de typhus... Mamirolle leur ouvrit ses deux écoles dans l'ancien groupe scolaire et c'est là que certains trouvèrent la mort comme des milliers de leurs frères d'armes dans le Doubs. L'armée livra un ultime combat à la Cluse et Mijoux qui permit à près de 80 000 hommes de franchir la frontière.

Le dormeur du val par Jeanne PEPIOT



Le dormeur du val - Arthur Rimbaud - 1870



SOLDATS INHUMÉS EN 1871
 MUSEAU Denis 1848 - 06.02.1871
 VERLAQUE Joseph 1848 - 09.02.1871
 TREBUCHET Pierre 1848 - 09.02.1871
 TURGNIER Pierre 1848 - 13.02.1871
 AUZANNEAU Frédéric 1851 - 13.02.1871
 BEURIER Pierre 1841 - 20.02.1871
 En service à l'ambulance militaire de Mamirolle
 HIDOIN Laurent 1850 - 09.03.1871

Il y a 100 ans l'inauguration du monument aux morts

Intervention de Jean Duquet - extrait

Le 1er août 1914, la mobilisation générale est déclarée. Mamirolle, village qui compte alors 465 habitants, voit le départ de 55 hommes. Ils laissent les travaux des champs et les autres occupations aux mains des femmes et de ceux qui ne sont pas mobilisables.

On apprend bientôt que certains ont trouvé la mort durant les combats et qu'ils sont enterrés sur le front. Se recueillir sur leurs

tombes est impossible ! Dès le mois de juillet 1916, le maire rassure les familles qui souhaitent la construction d'une stèle mais leur demande d'attendre la fin du conflit, car il y aura, hélas, d'autres morts. Il n'a pas tort puisque notre commune compte dix-neuf victimes et Le Gratteris deux.

En janvier 1920,

les municipalités de Mamirolle et du Gratteris décident la construction d'un monument au centre du village. Le devis s'élève à 9 000 fr. Pour couvrir cette dépense, on lance une souscription publique qui permet de réunir 6 680 fr. La mairie de Mamirolle vote une aide de 1 520 fr et celle du Gratteris une subvention de 800 fr. En juin 1946, la commune de La Chevillotte demandera à voir figurer sur le monument les noms de ses compatriotes morts pendant la deuxième guerre mondiale et versera la somme de 1 000 fr.

Jules Pouchol, qui exploite une carrière sur le Mont de Mamirolle, accepte de tailler l'importante réalisation. L'inauguration a lieu le dimanche 19 juin 1921, il y a donc cent ans. Les archives ont permis de connaître le déroulement de la cérémonie, les discours ont été conservés et la presse les a relatés dans le détail. Une chance pour ceux qui voudraient satisfaire leur curiosité et entretenir le souvenir de cette mémorable journée.



À 10h00, ce jeudi 11 novembre 2021, les cloches de l'église ont annoncé le début de la cérémonie. Le cortège a rejoint le monument aux morts où les habitants s'étaient rassemblés.

Les commémorations ont commencé par le souvenir du passage de l'armée de l'Est à Mamirolle, il y a 150 ans. Épisode retracé par Jean Duquet (1). Pour rendre hommage à ceux qui perdirent la vie sur le territoire de notre commune, Gabriel Tholomier, président de la Section des Anciens Combattants de Mamirolle et Maxence Fanget ont déposé une plaque commémorative « pour qu'une fois ces hommes, morts loin de leurs familles, fassent parler d'eux ». Puis, Jeanne, élève de CM2, a récité *Le dormeur du val*, sonnet dans lequel Arthur Rimbaud décrit ce qu'il découvre sur son chemin alors qu'il se rend, en 1870, de Charleville à Paris.

Après ce moment de recueillement, Jean Duquet nous a replongé dans l'histoire du monument aux morts (2). Ce lieu de mémoire, qui a eu cent ans cette année, témoigne des épreuves traversées par ceux qui nous ont précédés et de leur volonté de ne pas les oublier. Pour conserver le souvenir de cet anniversaire, les maires des trois communes ont planté un tilleul (3). Symbole d'amitié et de fidélité, il rappellera que, ce 11 novembre 2021, les habitants se sont inscrits dans la transmission de ce devoir de mémoire initié en 1921.

Puis, la cérémonie a repris un cours plus formel. Laurent Fanget a ouvert le ban pour la remise des médailles. Cette année notre commune compte deux récipiendaires : Gérard Perrin et Joseph Goguy (p.5).



Keera Dondon-Hajjar, Clara Jacquemin, Baptistin Moysse, Gabin Joliduc et Léann Magloire, élèves de CM2, ont ensuite transmis le message du Président de l'Association Franc-Comtoise des Anciens Combattants (AFCAC) (4). Daniel Huot, maire de Mamirolle, a lu celui de Mme Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées (p.5). Après le dépôt de gerbe, l'assemblée a observé une minute de silence.

Liam Olivier et Liséa Verny, élèves CM1-CM2, ont alors énoncé les noms des poilus de Mamirolle et du Gratteris morts au champ d'honneur puis Gaby Tholomier a rappelé ceux des soldats de l'armée de l'Est qui ont perdu la vie dans notre village. La cérémonie s'est terminée par la Marseillaise interprétée *a cappella* par Joseph Goguy (5). La population a ensuite été conviée au vin d'honneur servi sur le parking de la mairie, réaménagé pour l'occasion. À la nuit tombée, quelques habitants ont déposé symboliquement 21 bougies autour du monument pour prolonger cette journée du souvenir.



Les jeunes à l'honneur

Par leur implication dans les préparatifs et leur présence le jour de la cérémonie, les enfants et adolescents nous ont montré que la conscience citoyenne n'attend pas le nombre des années.

Alors, merci aux jeunes sportifs et sportives de La Mancine et du club de foot ainsi qu'aux jeunes sapeurs-pompiers qui, chaque année, rejoignent les rangs du cortège et assistent à la cérémonie.

Merci aux élèves de la classe de Marc Robaldo. Ils ont donné une dimension particulière au poème d'Arthur Rimbaud, au message de l'AFCAC ainsi qu'à l'appel aux morts. Leurs voix ont fait résonner plus fort les valeurs républicaines que ne l'aurait fait celle d'un adulte. Elles nous rappellent, à nous les « grandes personnes », que ce sont les enfants les premières victimes lors d'un conflit.

Maintenir et transmettre la mémoire de ceux qui ont combattu hier pour nos libertés est notre devoir afin, qu'à leur tour, tous les enfants puissent construire leur avenir dans la paix. C'est leur droit.

► Remerciements

Pour leur aide à la préparation de cette journée et pour leur présence, la municipalité remercie Jean Duquet, Gaby Tholomier, Laurent Fanget et les anciens combattants, Marc Robaldo professeur de la classe de CM1 - CM2, Jean-Pierre Gaulard et les membres du Comité d'animation, Jérôme Serdet, Denis Rognon et les membres de La Mancine, Georges Gomot et les membres du Club de foot, Olivier Bazin et les pompiers de Saône-Mamirolle, Florent Bulle.

Merci à Annie, Patricia, Marilyn, Karène et les enfants qui, discrètement, ont donné de leur temps pour imaginer, fabriquer et mettre en place les décorations du monument et du vin d'honneur.

Élections

calendrier 2022

Élections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
Élections Législatives : 12 et 19 juin 2022



En 2022, le premier tour des élections présidentielles aura lieu le 10 avril, le second tour le 24. Le premier tour des élections législatives aura lieu le 12 juin, le second tour le 19.

Pour voter, il faut évidemment être inscrit.e sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au :

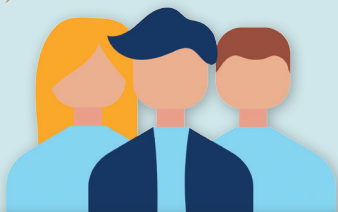
- ▶ **vendredi 4 mars** pour voter aux élections présidentielles
- ▶ **vendredi 6 mai** pour voter aux élections législatives

Seules les personnes répondant aux conditions de l'article L.30 du Code électoral pourront s'inscrire après ces deux dates :

- ▶ jusqu'au **jeudi 31 mars** pour les élections présidentielles
- ▶ jusqu'au **jeudi 2 juin** pour les élections législatives

La commission de contrôle des listes électorales a effectué des radiations pour perte d'attache communale. Il est possible de vérifier son inscription sur la liste électorale à l'aide du téléservice **Interroger sa situation électorale**.

(voir ci-dessous).



Interroger sa situation électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

En cas d'erreur matérielle de l'administration, il est possible d'obtenir son inscription sur les listes électorales, jusqu'au jour de l'élection auprès du tribunal judiciaire :

- ▶ si vous n'avez pas été inscrit.e à cause d'une erreur de l'administration (*demande d'inscription déposée à temps mais inscription non effectuée*),
- ▶ si vous avez été radié.e à tort (*dans certains cas*).

Vous pouvez saisir le tribunal :

- ▶ par courrier,
- ▶ en vous rendant sur place jusqu'au jour de l'élection (**jusqu'au jour du 2^d tour de scrutin si vous deviez être inscrit.e sur la liste électorale dès le 1^{er} tour**).

Vous devrez fournir les documents suivants :

- ▶ Attestation délivrée par la mairie mentionnant l'erreur matérielle et la non-inscription sur les listes de la commune (*elle peut être obtenue en mairie*).
- ▶ Copie de pièce d'identité,
- ▶ Justificatif de domicile,
- ▶ Formulaire de saisine du juge,
- ▶ Tout document permettant au juge d'évaluer le bien-fondé de votre demande.

Depuis le mois de novembre, les pizzas de SOS PIZZA sont disponibles dans un point de vente accessible 24h/24 et 7j/7. De nouvelles recettes, à déguster chaudes

ou froides, seront proposées dans un distributeur. Où trouver ce nouveau service ? Au 6 rue du Petit frêne à Saône, en face du Super U.

Le Pétrin d'or se met au rose



Cette année encore, la boulangerie Le Pétrin d'or s'est engagée pour Octobre Rose. Ainsi, pour chaque achat d'un sachet de 15 meringues 1€ a été reversé à l'association et 0,10€ pour chaque campasine.

Sos Pizza



Pour suivre les nouveautés

Sos Pizza Mamirolle
 sos-pizza-mamirolle

La Maison d'Eugénie à ouvert ses portes !



Espace de médecine douce et de bien-être
26, rue Donzelot - Mamirolle

©Françoise Seuret

La maison accueille

- ▶ **Ludivine Benyamin**
spécialiste de l'autisme et du handicap
sur rendez-vous : 06 31 03 71 45
- ▶ **Anne-Cécile Alamagny** - psycho
énergéticienne
sur rendez-vous : 07 49 00 41 42
- ▶ **Stéphanie Mubiayi** - ateliers yoga spécial
enfants
sur rendez-vous : 06 63 13 17 75
- ▶ **Cindy Dodane** - guérisseuse émotionnelle
sur rendez-vous : 06 70 92 93 92
- ▶ **Soraya Tholomier**
éducatrice spécialisée en autisme et handicap
séances en groupe ou individuelles
sur rendez-vous : 07 66 69 33 19
- ▶ **Lucie Longo** sophrologue
Sophrorespire voir ci-dessous

Le berceau familial du Général Donzelot, château qu'il a habité à Mamirolle, lieu emblématique du village, vient d'accueillir, après une rénovation du rez-de-chaussée, six spécialistes du mieux-être.

Le lieu, appelé « La Maison d'Eugénie », est dédié aux médecines alternatives et aux ateliers de méditations thérapeutiques, où le bien être de soi prend toute sa dimension.

Soraya Tholomier, à l'origine de la création du lieu, précise qu'il s'agit d'un projet longuement mûré, un clin d'œil à ses ancêtres et à leur histoire reçue en héritage.

Installée dans des locaux clairs, accueillants et conviviaux, la structure est dédiée aux aînés comme aux enfants. Elle leur permettra de développer et d'éveiller tous leurs sens afin de prendre conscience que

l'esprit et le corps ne font qu'un. Une salle est consacrée à des ateliers en petits groupes, l'occasion pour les praticiennes, de conjuguer leur pratique et de permettre à des professionnels extérieurs d'apporter d'autres compétences.

Ces diverses approches sont un excellent complément à la médecine traditionnelle

Françoise Seuret

Sophro respire



©Maud Coruk

Suite à une reconversion professionnelle il y a 2 ans, Lucie Longo s'est formée à l'institut de formation à la Sophrologie.

Récemment installée à Mamirolle au sein de La Maison d'Eugénie au 26 rue du Général Donzelot, elle propose des séances de sophrologie.

▶ Qu'est-ce que la sophrologie ?

C'est une méthode d'accompagnement thérapeutique pour retrouver du bien-être au quotidien ou pour du développement personnel. C'est un ensemble de techniques de relaxation, de respiration, de mouvements doux pour la décontraction musculaire et de visualisation de pensées positives inspirées par les recherches en

neuropsychiatrie mais aussi en hypnose et en technique de yoga ou de zen.



Les domaines d'application de la sophrologie sont la gestion du stress, des émotions, troubles du sommeil, confiance en soi, gestion des douleurs, préparation mentale à un événement, ou encore relaxation et respiration.

En séance individuelle, Lucie Longo fait travailler sur des exercices et des visualisations personnalisées en fonction des ressources et objectifs.

Des séances de groupe seront également prévues au cabinet en 2022.

Maud coruk

06.03.22.33.52
sophrorespire@gmail.com
www.sophrorespire.com

 SophroRespire
 sophro_respire

Du côté de l'école maternelle

Quelques changements dans l'équipe

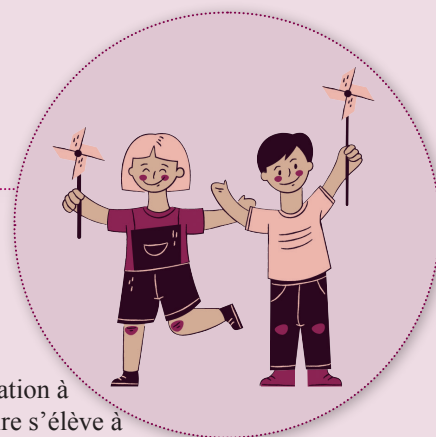
Suite au départ de Madame Sabrina Brukert, Madame Charlene Cotte reprend la classe de grande section jusqu'en juillet 2022. Madame Alice Paulien a rejoint l'équipe des ATSEM le 11 octobre. Elle intervient dans les classes de Mme Cotte et de Mme Sapolin.

Vie scolaire

▷ Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont été mises en place. Elles sont proposées, en alternance, aux classes de moyenne section et de grande section autour de thèmes définis par les enseignants. Elles ont lieu le mardi et le vendredi de 12h50 à 13h20. Elles ne sont pas obligatoires. Les parents sont prévenus la semaine précédente et décident de la participation de leur enfant.

▷ L'élection des parents d'élèves a eu lieu par correspondance le 8 octobre 2021 avec une participation de 74 votants sur 151 électeurs.

▷ La rentrée 2022 verra probablement la fermeture de la quatrième classe, compte tenu de l'effectif qui est de 67 élèves pour le moment.



Coopérative scolaire

Cette année, la cotisation à la coopérative scolaire s'élève à 16 €. Elle permet de financer des achats ponctuels, des abonnements, des sorties, l'accueil de spectacles... Elle n'est pas obligatoire.

La semaine du goût



Cette année, pendant la Semaine du goût, les enfants ont travaillé sur le thème de la soupe. Ils ont participé à des ateliers de préparation et de dégustation.

Les projets

▷ Visites mensuelles à la bibliothèque. Les 4 classes sont concernées.

▷ Séances à la ludothèque Pic et Pivette (1 vendredi sur 2 de 9h00 à 10h00, 2 en moyenne) en alternant les classes.

▷ du 14 au 19 mars 2022 : semaine du jardinage organisée par SEMAE, Val'hor et la Fédération des jardineriers et animaleries de France.

▷ 31 mars 2022 : spectacle « Lucine et Malo » sur le thème de l'éco-citoyenneté proposé par la compagnie Les 3 Chardons.

▷ À l'étude : sortie éducative au Musée des Maisons Comtoises qui propose des activités en lien avec le projet de jardinage. Une demande de subvention a été demandée à l'Amicale des parents d'élèves pour financer les frais de transport.

Noël à l'école !

Les enfants ont participé au goûter de Noël qui s'est déroulé dans leurs classes respectives.

La Compagnie Colibri devait leur proposer un spectacle financé par l'Amicale des parents d'élèves, mais la Covid-19 a eu raison du projet. Un report en janvier est prévu. Un joli sapin a toutefois été installé sous le préau et des jouets viendront égayer les classes grâce à une subvention accordée par le SIVOS. À découvrir à la rentrée !

Un beau Noël malgré un contexte sanitaire contraignant !



Collecte de papier

La collecte de papiers permet à l'Amicale des parents d'élèves de financer des actions en lien avec les projets pédagogiques de l'école. Elle a lieu tous les **samedis matin** (hors vacances scolaires) de 10h00 à 11h00, chemin de Meloux, à côté du cabinet de kinésithérapie, dans l'ancien local des pompiers.

▷ Ce qui est accepté

journaux - enveloppes (sans fenêtre) sauf kraft - revues et magazines - feuilles de papier sauf kraft - livres, catalogues, dictionnaires (sans les reliures) - cahiers.

▷ Ce qui ne l'est pas

enveloppes avec fenêtre - kraft - affiches - carton - emballages plastiques - papier carbone - emballages farine - objets métalliques



Quelques rappels...

Par mesure de sécurité, les portes de l'école sont ouvertes de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. Les parents ne doivent pas entrer dans l'école. Passée l'heure, les parents doivent attendre que le personnel vienne leur ouvrir une fois la prise en charge des enfants arrivés à l'heure terminée. Une sonnette est à disposition pour les retardataires. On ne passe pas son enfant par dessus la barrière pour le faire entrer ou sortir de l'école.

Les élèves entrent (et sortent) par le portail qui donne sur la rue du 6 septembre. Ils ne sont autorisés à pénétrer dans la cour qu'à partir de 8h20 et 13h20 et seulement en présence d'un enseignant, la surveillance étant assurée 10 minutes avant le début des cours. Les élèves des FRANCAS (périscolaire et cantine) arrivent sous la responsabilité des animateurs 5 minutes plus tôt et repartent avant les autres élèves.

▷ Horaires de l'école : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Merci de votre compréhension.

Du côté de l'école primaire

Vie scolaire

- ▷ Une enseignante en allemand intervient 2 fois par semaine pour toutes les classes soit 21 élèves.
- ▷ Les élections au conseil d'école se sont déroulées le 8 octobre 2021, par correspondance. Le taux de participation est de 44,39 %.
- ▷ Le conseil a revu le règlement et quelques modifications y ont été apportées. Chaque parent en recevra un exemplaire par courrier électronique.

Projets pédagogiques communs à toutes les classes

- ▷ 7 séances de danse Hip Hop entre le 22 novembre et le 24 janvier (les lundis),
- ▷ 6 séances de basket du 12 novembre au 17 décembre (les vendredis),
- ▷ 1 spectacle musical avec les Jeunesses Musicales de France,
- ▷ 1 intervention à l'école du Colporteur des sciences de Montbéliard,
- ▷ 1 journée Learn'o (apprentissage par le mouvement par le biais de l'EPS),
- ▷ 1 séance sur la prévention des risques domestiques dispensée par la Mutuelle Assurance de l'Éducation,
- ▷ À l'étude, 1 intervention sur les gestes de premiers secours a été demandée et pourrait être assurée par les pompiers.

Projets pédagogiques spécifiques à certaines classes

- ▷ Les CE2/CM1 et CM1/CM2 se rendront à la piscine de Valdahon pour 8 à 10 séances. Ces séances et leur transport sont entièrement financés par le SIVOS. Les problèmes de recrutement des maîtres-nageurs sauveteurs ont obligé à diminuer le nombre de séances. Afin que plus d'élèves bénéficient de séances de natation durant leur scolarité, une demande pour l'année prochaine sera faite au SIVOS en mars.

- ▷ La classe de CM1/CM2 souhaite bénéficier de 8 ateliers théâtre.

Côté nature

Les CP, CE1 et CE2/CM1 travailleront avec un animateur de la Ligue de Protection des Oiseaux sur un projet ENS (Environnement Naturel Sensible). 2 interventions en classe et 1 sur le terrain sont prévues. Au programme également, la forêt, ses interactions avec les animaux et la place de l'homme dans sa régénération.



Ces projets peuvent être subventionnés par le département.

- ▷ Les CE2/CM1 assisteront à 3 interventions sur la prévention des risques liés aux écrans.

Le soutien de l'Amicale des parents d'élèves dans la réalisation de ces projets joue un rôle essentiel, étant donné qu'elle finance environ les 2/3 de ces actions.

Pour information :

- ▷ Un défibrillateur a été installé dans la cour de l'école. Une formation sera proposée aux enseignants.
- ▷ L'enveloppe kilométrique à la « maîtresse € » chargée de l'aide aux enfants en difficulté (2 fois/semaine) ne lui permettra pas de prendre en charge les élèves de notre école. Elle restera sur son école de rattachement à Saône et seuls les élèves de cette commune bénéficieront de son soutien. Face à cette situation le président du SIVOS a alerté les élus et veille à ce que ce problème remonte au recteur.

« Dépose enfant », comment ça marche ?

Comme son nom l'indique, la « dépose enfant » est destinée à déposer son enfant, et non à stationner sa voiture le temps de l'accompagner jusqu'à l'école. Elle n'est donc pas adaptée aux parents des petits de maternelle ni lorsque l'on vient rechercher son enfant après l'école.

Le fonctionnement est tout simple : on s'arrête, on ouvre la portière côté trottoir pour faire sortir son enfant et on repart de suite, afin de laisser la place aux autres parents qui attendent !

Ce n'est pas une zone de stationnement même de courte durée ! Les parents qui souhaitent accompagner leurs enfants jusqu'à l'école doivent utiliser les parkings mis à disposition.

On pense aux autres et c'est sympa !

Oui pour déposer
Non pour se garer !



Côté culture

Les CP/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 participent au dispositif « école et cinéma » qui les conduira à Besançon pour assister à la projection de trois films sélectionnés par l'Éducation Nationale.

Un projet autour de la réalisation cinématographique avec les CE2/CM1 est aussi à l'étude.



Il est interdit de stationner le long des barrières, sur les trottoirs, devant les entrées des riverains de l'école, sur les emplacements réservés au ramassage scolaire. Ces comportements mettent les enfants en danger. Des places de stationnement sont disponibles sur le parking du centre commercial, rue des Champs de la Pierre et vers le gymnase. Pour ceux qui seraient tentés par la manœuvre, on ne fait pas demi-tour devant le stop car... c'est dangereux !

Comité d'animation passage de relais



Le Comité d'animation vient de fêter ses 20 ans d'existence. 20 ans riches de nombreuses rencontres, d'échanges et d'activités avec toujours le même but : donner du plaisir aux gens et se divertir.

Après 15 ans de présidence, Jean-Pierre Gaulard a décidé de passer la main tout en restant un membre actif de l'association. Il sera un soutien sans faille pour ses successeurs, Eric Cuenot et Stéphane Moyse, qui reprennent le flambeau. L'ensemble des membres déjà en place continuent l'aventure pour cette année.

L'équipe motivée et à l'écoute des remarques de l'ensemble des Mamirollais, compte bien pouvoir redémarrer ses principales activités dans une année la plus « normale » possible (banquet des classes, marche familiale...).

En ce qui concerne le Nouvel An, les inscriptions ont débuté mi-novembre auprès

de Jean-Pierre Gaulard et Isabelle Crave (69€ par adulte vin compris)

Pour le banquet des classes, qui aura lieu le 26 mars 2022, les années de naissance finissant en 2 et en 7 seront accompagnées de celles finissant en 0, 1, 5 et 6 puisque crise sanitaire oblige, ce rendez-vous n'a pu avoir lieu ces deux dernières années.

La réussite de nos organisations repose en grande partie grâce aux nombreux bénévoles qui répondent toujours présents à nos sollicitations. C'est pourquoi toutes les personnes intéressées pour venir renforcer les effectifs sont les bienvenues. Il y a du travail, mais tout se passe dans la bonne humeur et en créant du lien social.

L'ensemble du comité vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année et a hâte de vous retrouver pour revivre les bons moments de convivialité qui nous ont tant manqué.

Le Comité d'animation

La Mamiroulette 2^{ème} édition Dimanche 19 juin 2022



<https://coursescotinettesmamirolle.jimdofree.com>

La mairie, le comité d'animation et Familles Rurales organisent la 2^{ème} édition de « La Mamiroulette » le dimanche 22 juin 2022 à partir de 14h00.

Comme lors de la 1^{ère} édition, les concurrents s'affronteront à trottinettes (à propulsion à pied uniquement) par catégories d'âges de choupinoux (nés en 2017)

à vétérans puis en relais enfant-parent dans les rues de Mamirolle, sur un circuit de 560 mètres protégé et fermé à la circulation.

En fin d'après-midi, les premiers de chaque catégorie seront récompensés et les concurrents présents pourront gagner de nombreux lots grâce à un tirage au

sort à partir des numéros de dossards.

L'organisation travaille aussi sur plusieurs nouveautés. Vous en saurez plus dans le prochain numéro.

En attendant, vous pouvez revivre les bons moments passés ensemble lors de la 1^{ère} édition sur le site de la course.

Pascal Berthelemy

Plus de 120 survêtements de la Mancine offerts par Denis Rognon aux clubs et écoles du Sénégal



Un beau geste solidaire !

La Mancine et l'Association Sportive de Saône Mamirolle (ASSM) ont participé à une collecte d'équipements sportifs en faveur de l'association **Les enfants du Sénégal**.

Ainsi, la Mancine, qui a récemment renouvelé les tenues portées par les gymnastes lors des compétitions et événements sportifs, a fait don des anciens survêtements, parfaitement entretenus par les bénévoles. Un geste rendu possible car les familles et les adhérents, qui pouvaient les conserver, ont laissé

la Mancine en disposer pour l'opération. De son côté, l'ASSM, dirigée par Georges Gomot, a réuni une vingtaine de ballons, des gourdes et 200 maillots, issus pour certains des stocks des anciennes ententes sportives de Saône et de Trepot-Mamirolle qui ont fusionné en 1997. Des équipements gardés en excellent état par Philippe Quillian, membre du club. D'autres dons sont prévus, l'arrivée de nouveaux sponsors entraînant le renouvellement régulier des tenues des joueurs.

Grâce à la générosité des clubs et des sportifs, quinze cartons ont pris la direction du Sénégal en septembre.

C'est Françoise Seuret, habitante de Mamirolle, qui s'est chargée de les faire partir via un conteneur de l'association et qui les a réceptionnés sur place, en novembre. Ils feront le bonheur des enfants de Nianing et Pointe Sarène.

En cette fin d'année, un beau geste solidaire qui méritait d'être souligné !

Christel Vieille

Du côté du hand belle dynamique sportive

Dans un contexte sanitaire encore incertain à la rentrée de septembre, nous avons tous repris progressivement nos activités culturelles et sportives. L'ESM Handball a ainsi redonné vie aux gymnases de Saône et de Mamirolle.

Fort de nos 300 licenciés, nous avons organisé un premier temps fort avec une soirée de gala le samedi 16 octobre. Trois équipes jeunes et quatre équipes séniors ont animé l'après-midi et la soirée. Ce fut également l'occasion de remercier nos sponsors en leur consacrant un temps de convivialité très apprécié.

La dynamique sportive est actuellement très positive pour nos équipes fanions. En effet, nos deux équipes sont en tête de leur championnat respectif. Nous vous invitons à venir partager des émotions sportives lors de nos prochains matchs !

Le co-président de l'ESM Handball, J.-B. Malivernay



Rencontre avec Luc Poirot Christel Vieille



© Françoise Seuret

Le dernier livre de Luc Poirot, *L'énigme du gouffre de Poudrey*, écrit à quatre mains avec son fils Raphaël, vient de paraître. Séances de dédicaces dans la région et interview sur France Bleue Besançon ont accompagné cette sortie en librairie.

Une fois de plus, Luc Poirot met notre région à l'honneur et principalement notre environnement proche puisque l'histoire commence à... Mamirolle. Une fois de plus, car Luc n'en est pas à son coup d'essai ! En effet, il s'agit de son 7^{ème} livre.

Venu à l'écriture après son départ à la retraite, il réalise un rêve, celui de transmettre son expérience de professionnel et d'homme dans un récit autobiographique. Il y retrace son parcours d'enfant, né dans les Vosges, orphelin de mère, qui deviendra professeur à l'Enil de Mamirolle.

Suivront d'autres livres dont *Mamirolle, terre de talents*, qui met en lumière les personnalités, souvent discrètes qui font rayonner notre village au niveau national et international, et *Comté, Morbier, Mont d'Or*, dédié aux fromages de la région et aux hommes qui les fabriquent.

Dans *L'énigme du gouffre de Poudrey*, l'auteur renoue avec l'intrigue policière. On y retrouve Alexis, Antoine, et Emma, les héros du roman *Mystérieuses morilles en République du Saugeais*, écrit avec Robin Sénéchal, son petit-fils. Dans ce nouvel épisode, les trois ados s'embarquent dans une surprenante aventure. Tout commence au Gouffre de Poudrey, point de départ d'une histoire palpitante, drôle et bien documentée qui entraîne le lecteur en République du Saugeais, en Suisse, en Islande, et dans les Rocheuses.

🎵 La chorale de femmes Sopralti recherche de nouvelles choristes pour son prochain programme (janvier 2022). Répétitions le lundi de 20h00 à 22h00.
📞 Marie-Claude Vincent
06.86.12.25.42 - mavincent@fr.fr

Spectacle pour les enfants 30 janvier - 17h



Le Grand 8 est un festival de spectacles vivants, destiné au jeune public, proposé par l'Association Côté Cour, scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse », et soutenu par Grand Besançon Métropole. C'est dans ce cadre que Mamirolle accueillera *Ficelle*, un spectacle musical de marionnettes créé par la Compagnie du Mouton Carré, accessible dès l'âge de 3 ans, le dimanche 30 janvier à 17h à la salle des fêtes.

Ficelle est une petite marionnette, « toute de fils façonnée », curieuse du monde qui l'entoure. Elle « défie l'inconnu, et part à la découverte de l'univers. De fil en fil, elle apprivoise les nouveautés, se confronte aux autres et relève le plus grand défi de la vie... grandir. Un parcours initiatique où musique et marionnette tissent ensemble des instants suspendus. »

En amont du spectacle et pour se mettre dans l'ambiance, les bénévoles de la bibliothèque municipale animeront un temps de lecture destiné aux enfants, suivi d'un goûter offert par la mairie, à la salle des fêtes annexe. Et pour prolonger l'expérience, un atelier créatif leur sera proposé le mercredi 2 février à partir de 14h à la bibliothèque (réservation à partir du 17 janvier).

Christel Vieille

2021/2022

LE GRAND 8

8 mois de spectacles à voir [en famille] dans le Grand Besançon

FICELLE

Compagnie Le Mouton Carré
St Hilaire de Riez (85)

Dimanche 30 janvier 2022
16h à 17h : Temps de lecture et goûter
Salle des fêtes annexe

17h : Le spectacle - Salle des fêtes
à partir de 3 ans - durée : 35 mn
Tarifs : 8€ / 5€ réduit (enfant de - de 12 ans, minimas sociaux, adhérent Côté Cour)

Réservations spectacle :
03 81 25 51 45 ou billetterie@cotecour.fr

Côté pratique

Mercredi 2 février 2022
14h : L'atelier créatif (gratuit)
Bibliothèque municipale Ma bulle
Réservation atelier :
03 81 52 63 82 à partir du 17 janvier

Ça bouge...

du côté de « Ma bulle »

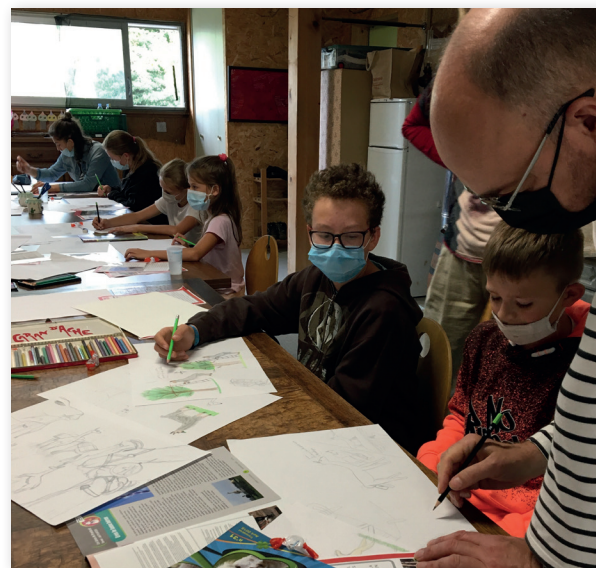
C'est sous le soleil et dans une ambiance détendue qu'a eu lieu l'animation Biodiversité et BD, organisée par la Bibliothèque Ma Bulle à la Ferme aux Lamas, le samedi 25 septembre 2021.

Après un accueil chaleureux et une présentation de la ferme et de ses animaux par nos hôtes très impliquées, petits et grands ont profité des conseils et de l'expérience de François Roussel (bisontin, auteur/dessinateur de bandes dessinées, dont

la célèbre série « Des bêtes ») et ont donné libre cours à leur imagination en dessinant sous son regard bienveillant. A l'issue de cette belle journée créative, le pot de l'amitié a réuni participants et intervenants autour des dessins, de l'élection (difficile) des plus originaux d'entre eux, ainsi que d'une séance de dédicaces assurée dans la bonne humeur par un François Roussel décidément très disponible !

Merci à tous !

Dominique Dereux



Ma bulle, c'est gratuit !

Depuis le mois de juillet, la bibliothèque municipale Ma Bulle est gratuite pour les habitants de Mamirolle, du Gratteris et de La Chevillotte. Pour les autres communes l'adhésion est fixée à 12€ pour toute la famille et pour un an.

Vous y trouverez des romans, des policiers, des BD, des documentaires, des albums jeunesse, des DVD et des CD et tout cela aussi bien pour les adultes que pour les enfants... Nous suivons de près les sorties littéraires et faisons régulièrement des achats.

Nous vous proposons également un catalogue en ligne. Depuis chez vous, accédez à tous nos livres, prenez le temps de fouiller, voir nos nouveautés, lire les résumés et faire vos réservations. Vous pouvez consulter votre compte lecteur, voir ce que vous avez en prêt ou encore prolonger un livre en retard. Vous pouvez même nous faire des suggestions d'achat.

Via la médiathèque départementale du Doubs, nous vous proposons un service de

ressources en ligne (<https://sequoia.doubs.fr/ressources-numeriques>). Vous y trouverez des films en VOD¹, de la presse, des formations et des offres pour les enfants. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

La bibliothèque, c'est aussi des animations : Bébé-livres, un jeudi sur deux de 10h30 à 11h30, l'accueil des classes de maternelle et de primaire une fois par mois, des expositions, des ateliers récréatifs pendant les vacances scolaires, un moment Contes de Noël...

L'équipe de Ma Bulle est à votre disposition pour vous accueillir, vous informer, vous aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque, vous guider dans vos recherches et recueillir vos suggestions. N'hésitez pas à passer nous voir, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner et cela ne vous engage à rien.

Peggy Ruffin

1. Vidéo à la demande

Pour joindre la bibliothèque

03.81.52.63.82
bibliotheque.mamirolle@gmail.com
Catalogue en ligne :
<https://bibliotheque-mamirolle.fr/>

En période scolaire

Mercredi : 10h30 – 12h00
Vendredi : 16h30 – 18h00
Samedi : 10h30 – 12h00

Pendant les vacances

Mercredi : 10h30 – 12h00
Samedi : 10h30 – 12h00

Déclarations d'urbanisme en ligne
depuis le 1^{er} décembre

Construction
Travaux
Rénovation
Aménagement

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Plus simple, plus rapide, accessible !
D'un clic, réalisez toutes vos démarches en ligne.

Construction nouvelle ou extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine... Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris. Pour cela, rendez-vous sur

grandbesancon.fr/gnau

Communication de Grand Besançon Métropole

Déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme... depuis le 1^{er} décembre 2021, il est possible, pour les habitants des communes du Grand Besançon Métropole, de déposer ces dossiers d'urbanisme en ligne sur : grandbesancon.fr/gnau

grandbesancon.fr/gnau

La dématérialisation offre un service plus souple, accessible en permanence et sécurisé. L'utilisateur est guidé en ligne, en cas d'éventuelles erreurs, et l'état du dossier est mis à jour automatiquement, permettant de suivre son avancement pas à pas.

Pour vous aider dans l'utilisation de ce nouveau téléservice, un guide est à votre disposition en mairie et sur le site internet.

<http://mamirolle.info/>

Sous l'onglet Divers et pratique choisir **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** dans la rubrique Démarches administratives. D'autres ressources concernant l'urbanisme, notamment le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sont accessibles sur le site (onglet Découvrir puis choisir **Urbanisme : PLU - liens et documents** dans la rubrique Les Documents)

► **Agenda**

- **06/01** - 10h30 - Bébé-livres Bibliothèque
- **07/01** - 10h00 - Ludothèque.....Gymnase
- **20/01** - 10h30 - Bébé-livres..... Bibliothèque
- **21/01** - 10h00 - Ludothèque.....Gymnase
- **30/01** - 16h00 - Ficelle - Grand 8 - Temps de lecture et goûter..... Salle des fêtes annexe
- **30/01** - 17h00 - Ficelle - Grand 8 - Spectacle (sur réservation)..... Salle des fêtes
- **02/02** - 14h00 - Ficelle - Grand 8 - Atelier créatif (sur inscription) Bibliothèque
- **03/02** - 10h30 - Bébé-livres..... Bibliothèque
- **04/02** - 10h00 - Ludothèque.....Gymnase
- **18/02** - 10h00 - LudothèqueGymnase



MAMIROLLE Actus

Directeur de publication: Daniel Huot
Responsable de rédaction: Christel Vieille
Equipe de rédaction: Maud Coruk, Julie Muller, Marilyn Véziniér
Correcteurs: Nicole Léchine - Jean Duquet
Mise en page : Christel Vieille
Dessins : canva.com



Ramassages des déchets : le jeudi



déc. : 30
Jan. : 13 - 27
Fev. : 10 - 24
Mars : 10 - 24



déc. : 23
Jan. : 6 - 20
Fev. : 3 - 17
Mars : 3 - 17 - 31

Renseignements Mairie

- Horaires d'ouverture au public**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h
- Coordonnées de la mairie**
Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle-blog.fr>
Site www.mamirolle.info
- Allo urgence mairie 07 85 47 80 78**

